

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 25 octobre 2021  
N° CP-2021-9-10-2

### **10<sup>ème</sup> Commission**

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

### **Service instructeur**

### **Service consulté**

## **CONTRATS DÉPARTEMENTAUX - PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION - APPROBATION DES TERMES DES PROJETS DE CONVENTIONS FINANCIERES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace de décider d'attribuer une subvention de fonctionnement à la Commune de Wolxheim dans le cadre des contrats départementaux, au titre du Fonds d'innovation territoriale pour un montant de 9 240 € et d'approuver les termes du projet de convention financière annexée au présent rapport.

### **Réalisation d'une étude préalable de besoin dans le cadre d'un projet de résidence seniors sur le territoire des Communes de Wolxheim, Dachstein et Ergersheim**

La Commune de Wolxheim porte un projet de résidence seniors, en lien avec les Communes voisines : Dachstein et Ergersheim. Afin d'évaluer la pertinence de ce projet et d'accompagner la Commune Wolxheim et ses communes partenaires, et conformément au cahier des charges départemental « Résidences seniors 2<sup>ème</sup> génération », il est souhaité que soit conduite une étude préalable d'opportunité (recensement des besoins, étude de l'écosystème pouvant interagir). Cette étude vise également à apporter des éléments d'éclairage quant à la pertinence du site envisagé et les aménagements à envisager.

Cette étude sera menée autour de quatre axes essentiels :

- Entretiens avec les acteurs politiques et médico-sociaux du territoire ;
- Entretiens avec les acteurs du soin et de la vie quotidienne du territoire ;

- Recherche et compilation des données nécessaires permettant d'évaluer l'intérêt d'un projet d'habitat accompagné pour les personnes en perte d'autonomie ;
- Analyse des plans et proposition d'aménagement du bien pour ce projet.

Le coût de l'étude est estimé à 12 700 euros HT, soit 15 240 euros TTC. La Collectivité européenne d'Alsace est sollicitée à hauteur de 9 240 € représentant 73% d'une dépense éligible de 12 700 € HT. Les Communes de Wolxheim, Dachstein et Ergersheim se répartissent les 27% restant.

La commission territoriale Ouest Alsace, Saverne, Molsheim est sollicitée pour examiner ce projet au titre du fonds d'innovation territoriale.

Il est proposé à la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **9 240 €** à la Commune de Wolxheim.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Wolxheim.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Etude projet de résidence seniors sur le territoire des Communes de Wolxheim, Dachstein et Ergersheim :  
Programme 063 – Opération 013 – Tranche 06 – Chapitre 65 – Nature 657348 – Fonction 4238

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- D'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de Ouest Alsace, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet de réalisation d'une étude des besoins et de faisabilité dans le cadre d'un projet de résidence seniors porté par la Commune de Wolxheim et ses communes partenaires ;
- D'attribuer une subvention de fonctionnement au titre du fonds d'innovation territoriale de 9 240 € représentant 73% du coût de l'étude (12 700 € HT) à la Commune de Wolxheim en vue de la réalisation de l'étude précitée ;
- D'approuver les termes du projet de convention afférente à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Commune de Wolxheim, porteur du projet et précisant les modalités de versement de la subvention par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité ;
- De m'autoriser à signer cette convention, jointe en annexe ;

- De préciser que sur demande du bénéficiaire et par dérogation au règlement budgétaire et financier, la subvention pourra être versée en plusieurs fois.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY